

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023 – 18H30

Etaient présents : 25

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Adrien HUGUET, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Fatïha CHARIFI ALAOUI, Aubin AMARDEIL,

Etait excusé ou absent : 4

Mesdames Patricia RABELKA M'BENGUE (pouvoir à Frédéric GOULIER), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Rémi DELATTE), Aurélie DE VOS, Antoine CAMUS (pouvoir à Jean-François DODET),

Formant la majorité des membres en exercice.

Quorum : 15

Messieurs Adrien HUGUET et Aubin AMARDEIL ont été nommés secrétaires.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire rend hommage à Monsieur Blanquet et Madame Gorski. Jean-Louis Blanquet a été le président du Cercle philatélique Saint-Apollinaire-Varois-et-Chaignot, un poste qu'il a occupé de janvier 2018 à mai dernier. Passionné par les timbres depuis son enfance, il avait rejoint le cercle philatélique lors de son installation à Saint-Apollinaire en 2008. Depuis il s'est beaucoup investi dans la vie de l'association. Parmi les dernières manifestations en date on lui doit, avec l'équipe du cercle philatélique, l'organisation du congrès régional de Bourgogne - Franche-Comté, qui s'est tenu les 20 et 21 novembre 2021 à Tabourot des Accords. Une première pour Saint-Apollinaire. Ce congrès a donné lieu à la création de souvenirs philatéliques où figurent notre mairie ou encore la tour Tabourot des Accords. Il s'est éteint le 6 janvier dernier à l'âge de 70 ans.

Celia Gorski a été employée au sein de la mairie de nombreuses années, principalement au sein du restaurant scolaire des Lilas. Une personne discrète et très gentille, qui était très appréciée par les nombreux enfants qui ont fréquenté ce restaurant scolaire et également par ses collègues. Madame Gorski est décédée le 7 janvier à l'âge de 88 ans.

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022
- 2°) Communication des délégations du Maire données par le Conseil municipal
- 3°) Affectations des résultats 2022 - budget de la ville
- 4°) Vote du budget 2023 de la ville
- 5°) Attribution de subventions aux associations
- 6°) Fixation des taux de fiscalité pour 2023
- 7°) Affectation des biens meubles en investissement – délibération-cadre annuelle
- 8°) Enquête publique pour le déclassement de la voirie communale sur le secteur des Longènes
- 9°) Désignation des membres pour la constitution du nouveau bureau de l'association foncière de Saint-Apollinaire
- 10°) Convention de mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association Coeurs en chœur 21
- 11°) Convention triennale de partenariat avec l'association musicale de Saint-Apollinaire (AMSA)

- 12°) Convention de partenariat avec l'association LISA 21
- 13°) Convention triennale de partenariat avec l'association sportive et culturelle (ASC)
- 14°) Modification du tableau des emplois des agents titulaires
- 15°) Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 16°) Suppression des délibérations relatives à la mise en place de la prime de fin d'année
- 17°) Modification du protocole ARTT

1°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire

A- Concessions cimetièrre pour la période du 31/12/22 au 30/01/2023

- Rétrocession N° 889 Situé carré 11/ Tombe 16 - Prix : 94.86€
- Renouvellement N° 620 Situé carré 15/ Tombe 2 - Durée : 30 ans – Prix : 340 €
- Achat N° 1329 Situé carré 26/ Tombe 106 - Durée : 15 ans – Prix : 500 €

B- Attribution de marchés publics

- 1- Accord cadre à bons de commande, pour l'installation, le paramétrage, la migration et la formation, de logiciels de gestion financière et gestion des ressources humaines à la société Agence Française Informatique (AFI), 35 rue de la maison rouge, 77185 LOGNES, aux conditions suivantes :

- GESTION FINANCIERE :

- * montant minimum : 9 930 € HT
- * montant maximum : 19 405 € HT

- GESTION RESSOURCES HUMAINES :

- * montant minimum : 8 085 € HT
- * montant maximum : 16 715 € HT

- 2- Accord cadre, mono attributaire pour les transports scolaires, accueil deloisirs, personnes âgées et sport de la commune pour la période du 1^{er} janvier 2023 à la veille de la rentrée scolaire de septembre 2024, à Kéolis Bourgogne, 21000 Dijon, aux prix unitaires ttc suivants, étant précisé qu'il n'y a aucun montant minimum mais un maximum de 80 000 € HT.

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

3°) Affectations des résultats 2022 - budget de la ville

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité l'affectation comme suit des résultats de fonctionnement, qui ont été intégrés par anticipation au budget 2023 :

- Excédent d'investissement : 797 518,31 €
- Excédent de fonctionnement : 3 222 100,40 € :
 - Affecté en recettes d'Investissement à l'article 1068 pour : 1 276 094,41 €
 - Reporté en recettes de Fonctionnement à l'article 002 pour : 1 946 005,99 €

4°) Vote du budget 2023 de la ville

M. Rémi Delatte présente au Conseil municipal le détail du budget primitif 2023, qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	2 349 706,00	70 Produits des services, domaine	558 550,00
012 Charges de personnel	5 033 000,00	73 Impôts et taxes (AC et DSC)	1 853 837,00
014 Atténuation de produits	55 000,00	731 Fiscalité locale	4 514 000,00
65 Autres charges gestion courante	540 000,00	74 Dotations et participations	1 001 000,00
66 Charges financières	32 000,00	75 Autres produits de gestion	74 000,00
67 Charges spécifiques	5 000,00	77 Produits spécifique	5 000,00
68 Dotation aux provisions	2 200,00		
Dépenses réelles fonctionnement	8 016 906,00	Rec. réelles fonctionnement	8 006 387,00

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
042 Opé. ordre transf. entre sections	250 000,00	042 Opé. ordre transf. entre sections	3 600,00
023 Virement à la section d'invest.	0,00	<i>Total des recettes d'ordre</i>	3 600,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>	250 000,00	002 Résultat 2022 reporté	1 946 005,99
TOTAL DEPENSES	8 266 906,00	TOTAL RECETTES	9 955 992,99

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
20 Immob. incorporelles (sauf 204)	373 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 843 100,00		
Total des dépenses équipement	2 216 100,00	Total des recettes équipement	500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	195 000,00	10 Dot., fonds divers et réserves	180 000,00
27 Autres immobilisations financières	4 000,00	1068 Excédents de fonct. capitalisé	1 276 094,41
		27 Autres immobilisations financières	4 000,00
Total des dépenses réelles	2 415 100,00	Total des recettes réelles	1 960 094,41
040 Op d'ordre transfert - sections	3 600,00	040 Op d'ordre transfert - sections	250 000,00
Total dépenses d'ordre	3 600,00	Total recettes d'ordre	250 000,00
TOTAL DEPENSES NOUVELLES	2 418 700,00	TOTAL RECETTES NOUVELLES	2 210 094,41
Restes à réaliser 2022	757 113,72	Restes à réaliser 2022	168 201,00
		001 Excédent reporté	797 518,31
TOTAL DEPENSES	3 175 813,72	TOTAL RECETTES	3 175 813,72

M. le Maire remercie tout d'abord Rémi Delatte, adjoint chargé des finances et les services pour avoir élaboré ce budget dans des délais courts.

M. Dodet fait part ensuite des remarques suivantes :

Une augmentation des bases de 7.1 % correspondant à l'inflation; ainsi la commune a fait le choix encore cette année de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Des marges de manoeuvre de plus en plus étroites du fait notamment d'un taux d'investissement important (aménagement du parc du Temps libre, de la Redoute, frais d'étude pour la construction d'un nouveau groupe scolaire en lieu et place du Paquier d'Aupré, investissement pour l'avenir dans la transition écologique), une augmentation des coûts de l'énergie, des efforts sur la masse salariale avec une réévaluation du régime indemnitaire, car les agents sont eux aussi impactés par la baisse du pouvoir d'achat, le blocage du point d'indice durant de nombreuses années; une subvention au CCAS de 25 000 euros, pour permettre de soutenir les épleumiens en situation de précarité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2023 de la ville.

5°) Attribution de subventions aux associations

Suite à la proposition d'attribution de subventions à des associations, **le conseil municipal DECIDE** les attributions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION €	Vote du Conseil municipal
ASC	116 000	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ASEHM 21	1 000	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ST APO DETENTE	1 000	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ST APO GENTLEMEN RUGBY	500	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
CLUB MOUCHE	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
SAINT APOLLINAIRE BILLE DE 6	150	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ASSO SPORTIVE COLLEGE CHAMPOLLION	500	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ACRO SAINT-APO FIT & DANCE	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ARTS MARTIAUX	200	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
CLUB LA RENAISSANCE	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
COOPERATIVES SCOLAIRES PUBLIQUES	15 000	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE CHAMPOLLION	700	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
AMSA	125 000	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
LISA 21	10 000	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
CERCLE PHILATELIQUE	400	27 VOIX POUR, (Robert PETIOT ne prend pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ACEL, connaissance de l'électricité	200	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
IN DIVIO VERITAS	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
AMICALE DONNEURS DE SANG	400	27 VOIX POUR, (Frédéric TISSOT ne prend pas part au vote), 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
LE BIEN ETRE EPLEUMIEN	5 000	26 VOIX POUR, (Robert PETIOT, Lydia CRETE ne prennent pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
FNACA	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
LE CLOS DES EPLEUMIENS	500	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION

FONDATION MARECHAL DELATTE	200	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
LA PREVENTION ROUTIERE	450	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ASSOCIATION NATIONALE OFFICIERS DE RESERVE DE L'ARMEE DE L'AIR	200	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
DEPENDANCES 21	500	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
LES CONCILIEATEURS DE JUSTICE	100	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ST APO ENVIRONNEMENT	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
JARDINS ABBE LEMIRE	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
JARDINS LES EPLEUMIENS	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
JARDINS DE LA PIECE A LA BREBIS	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION

6°) Fixation des taux de fiscalité pour 2023

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de reconduire les taux de l'année 2022, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 43,27 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 75,75 %

et de fixer à partir de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et de la taxe d'habitation sur les logements vacants au taux de l'année 2019, à savoir : 8.32 %.

7°) Affectation des biens meubles en investissement – délibération-cadre annuelle

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'imputer tout matériel de transport, de bureau et d'informatique et autres, de réfection des bâtiments communaux, de voirie pour le centre technique (dont espaces verts), d'éclairage public et de basse tension et de génie civil, de signalisation, tout matériel pour le cimetière, d'équipements des services, et pour tout mobilier d'un montant supérieur ou égal à 100 euros en section d'investissement.

- URBANISME, TRAVAUX, TRANSITION ECOLOGIQUE

8°) Enquête publique pour le déclassement de la voirie communale sur le secteur des Longènes

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, de désaffecter et de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées section AE n°2,18,19,23 et 408 d'une superficie de 5 713 m² et du chemin dit des Longènes non cadastré, suite à l'enquête publique intervenue du 15 au 29 septembre 2022 inclus et à l'avis favorable émis par Monsieur le commissaire-enquêteur, en vue de la réalisation par "Eiffage Aménagement" d'une zone d'activité dédiée à la santé.

9°) Désignation des membres pour la constitution du nouveau bureau de l'association foncière de Saint-Apollinaire

Le Conseil municipal DESIGNE (27 POUR, Rémi Delatte ne prend pas part au vote, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) les membres de l'association foncière de Saint-Apollinaire suivants :

- Madame Suzanne FERRAND
- Monsieur Rémi DELATTE
- Monsieur Henri JAVOT
- Monsieur Dominique ROBIN

- INNOVATION SOCIALE ET CITOYENNE, COMMUNICATION ET DEMOCRATIE LOCALE

10°) Convention de mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association Cœurs en chœur 21

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention avec l'association Cœurs en chœur 21, pour la mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords le 31 mai 2023, sauf la prestation ménage de la salle Louis Berthou, pour la représentation d'un concert.

- **CULTURE, VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE**

11°) Convention triennale de partenariat avec l'association musicale de Saint-Apollinaire (AMSA)

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention triennale de partenariat avec l'AMSA, à compter du 1^{er} janvier 2023 : mise à disposition de locaux et de matériels.

12°) Convention de partenariat avec l'association LISA 21

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une nouvelle convention avec la LISA 21 pour la représentation de matchs d'improvisation théâtrale et aussi l'organisation d'animations à destination de différents publics à l'espace des arts, lieu de sa résidence d'artistes.

- **SPORT, VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE**

13°) Convention triennale de partenariat avec l'association sportive et culturelle (ASC)

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention triennale de partenariat avec l'ASC, à compter du 1^{er} janvier 2023 : mise à disposition de locaux et de matériels.

- **PERSONNEL**

14°) Modification du tableau des emplois des agents titulaires

A) Suite aux départs d'agents au sein du Centre Technique et compte tenu des nécessités de service, il y a lieu de créer au 01/03/2023 :

- un emploi d'électricien, à temps complet :
- un emploi de menuisier, à temps complet :
- un emploi de secrétaire, à temps complet :

B) Suite au départ d'un agent au sein du service culturel de la ville, et compte tenu des nécessités de services, il y a lieu de créer au 01/03/2023 un emploi de secrétaire, à temps complet.

C) Suite à la proposition d'avancement de grade et sous réserve de l'avis favorable du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale, il y a lieu de créer à compter du 01.03.2023 :

- un poste d'Edicateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnel, à temps complet,
- 2 postes de Brigadier-Chef principal, à temps complet.

15°) Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à compter du 1^{er} mars 2023.

16°) Suppression des délibérations relatives à la mise en place de la prime de fin d'année

Considérant que l'actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) à destination des agents de la collectivité vise l'intégration de la prime de fin d'année dans la part fixe de l'IFSE, **le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité** de supprimer les délibérations relatives correspondantes à sa mise en œuvre.

17°) Modification du protocole ARTT

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la mise à jour le protocole ARTT à compter du 1^{er} mars 2023 afin de :

- repréciser les modalités d'octroi des jours de fractionnement lors de la pause des congés annuels, ainsi que le calcul au prorata du droit à congés annuels lors du départ en retraite de l'agent,
- l'intégration dans l'annualisation du temps de travail des agents contractuels de l'ALSH,
- la matérialisation de la journée de formation pour les agents de la collectivité,
- la matérialisation de la nouvelle présentation des Pôles et des unités fonctionnelles correspondantes,
- plus de souplesse dans la pose des RTT (suppression des 2 jours par mois pour l'ensemble des services concernés
- préciser certaines autorisations spéciales d'absence.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en technique en date du 30 janvier 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h15.

Signature :

Le président


Jean-François DODET

Les secrétaires

Adrien HUGUET

Aubin AMARDEIL



